

Fondation David Parou Saint-Jacques

Septembre 2018

Chemins de Compostelle en France Le Bien 868 du Patrimoine mondial de 1998 à 2018

De l'Inscription à la Déclaration de Valeur Universelle Exceptionnelle

En 1998, 71 sites et 7 tronçons du GR 65 ont été inscrits au Patrimoine mondial « au titre des chemins de Compostelle en France ». Le « caractère exceptionnel » de cette inscription a été souligné dans la lettre du ministère de la Culture demandant la préparation de documents présentant ces sites et précisant

« il a été convenu de ne retenir que des sites comportant des monuments majeurs et parfaitement attestés comme appartenant au pèlerinage jacquaire ».

L'Unesco a accepté l'artifice d'inscrire cet ensemble comme un Bien unique dénommé « Chemins de Compostelle en France ».

Vingt ans plus tard, pour obtenir la Déclaration de Valeur Universelle Exceptionnelle de ce Bien, la France a dû fournir de nouveaux justificatifs qui ont été présentés à l'occasion du 20^e anniversaire de l'inscription.

Le présent document compare ces justificatifs. Une première constatation générale s'impose : toute référence à Compostelle, à saint Jacques ou au pèlerinage disparaît d'un tiers environ des 53 descriptions qui en possédaient.

Pour chaque site la comparaison est limitée à son « appartenance au pèlerinage jacquaire » (références à saint Jacques, aux pèlerins de Compostelle et aux relations historiques entre le monument considéré et Compostelle).

Les comparaisons détaillées pour chaque site figurent ci-dessous, sur deux colonnes.

A gauche, en italique, le justificatif jacquaire de 1998, analysé commenté et, le cas échéant, complété de propositions en 2009

A droite le justificatif de 2018, avec une dizaine de nos propositions en caractères **Comic Sans MS**.

Comparaisons détaillées à partir de la page suivante !

Extrait concernant abbaye de Sorde

Sorde-l'Abbaye (Aquitaine-Landes)

Abbaye Saint-Jean

Présentation de l'inscription

« Plus tard la vieille voie devait être empruntée par les nombreux marchands se rendant en Navarre et par le flot sans cesse croissant des pèlerins de Saint-Jacques de Compostelle. Ceux-ci, pour franchir le Gave d'Oloron, devaient avoir recours à des passeurs dont le Guide du pèlerin dénonce vers 1139 les pratiques malhonnêtes auxquelles seule la construction d'un pont mit fin en 1289 » ...

« Très représentative des nombreuses abbayes indépendantes de l'ancienne Gascogne, l'abbaye de Sorde a été fondée sur un gué ; l'ensemble du site (église, communs, maison du prieur et cryptoportique) donne une idée de l'activité économique liée au pèlerinage. »

Compléments apportés par le livre (paru en 2009 aux Editions la Louve)

Chemins de Compostelle et patrimoine mondial de Denise Péricard-Méa et Louis Mollaret.

Il est fait mention de Sorde dans le *Guide du pèlerin* où il est dit que les bateliers de Sorde malmènent les pèlerins. Dès 1120, l'abbaye se réclame de sa fondation par Charlemagne dans une charte de Guillaume VI d'Aquitaine ; elle conservait, encore en 1581 une « pancarte de la fondation de l'abbaye relatant que Charlemagne y fit ensepulturer Turpin et plusieurs autres ». Elle est l'un des exemples de ces fondations dues à Charlemagne listées dans le *Pseudo-Turpin*. Celle-ci est dite « entre Dax et Saint-Jean de Sorde », ce qui est relativement imprécis mais a permis à Sorde de s'approprier cette fondation. Il reste encore aujourd'hui un modeste hôpital pour pèlerins avec une voûte au-dessus de la route. Il est malheureusement en très mauvais état, pas du tout mis en valeur et difficile à trouver. Apparemment, les guides ignorent tout de l'histoire et des légendes et présentent plutôt l'abbaye comme un gigantesque bâtiment fait pour accueillir les pèlerins de Compostelle ! C'est en tout cas l'impression qu'en retire le touriste moyen !

Nouvelle description

L'abbaye Saint-Jean de Sorde fut fondée aux environs du Xe siècle par une communauté de moines bénédictins, sur les ruines d'une villa gallo-romaine (IVe et Ve siècles), comme en atteste un acte de donation de Guillaume Sanche, duc de Gascogne, datant de l'an 975.

Elle fut en Aquitaine un centre de pèlerinage régional majeur. Le lieu drainait à lui des pèlerins locaux (son rayonnement portait sur une centaine de kilomètres), désireux d'implorer la multitude de reliques présentes dans son église abbatiale. Celle-ci à son apogée abrite en effet plus d'une trentaine de reliques. Parmi les plus prestigieuses, citons celles de saint Jean-Baptiste, de la Vierge, de saint François d'Assise ou encore de Saint Louis. Le roi Louis XI en personne vint en mars 1462 se recueillir sur les reliques de saint Jean-Baptiste.

L'abbaye de Sorde a également été fréquentée par des pèlerins jacquaires, qui y faisaient halte afin de profiter des bienfaits des reliques du monastère. Une dizaine de pèlerins jacquaires, du Moyen Age à la veille de la Révolution, sont ainsi identifiés dans le cartulaire de Sorde.

